Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Attestation numérique de déplacement dérogatoire.

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier **PDF** est généré, apposé d'un **QR Code** comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette.

Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile au travers d'un navigateur. Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, aucune donnée personnelle n'est collectée. Et aucun fichier n'est constitué.



Infos pratiques

Remplissez en ligne sur tablette, téléphone mobile votre attestation numérique :
https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/